

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES
Service Amérique du Nord, Afrique du Sud

Berne, le 11 novembre 1991/wie

SITUATION ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DU SUD ET RELATIONS ECONOMIQUES
BILATERALES

1. Situation économique

Première puissance économique et financière du continent africain, l'Afrique du Sud figure au premier ou au second rang mondial des pays producteurs pour huit principales matières premières minérales (manganèse, groupe du platine, or, vanadium, chrome, silicates d'aluminium, vermiculite, diamant), avec une part de marché de l'ordre de 30% et des réserves qui représentent plus de 50% de celles de la planète. L'Afrique du Sud, qui occupe 4% du territoire africain et représente 7% de la population totale, fournit à elle seule 40% des produits industriels, 60% de l'électricité et 66% de la production de l'acier de l'Afrique.

Toutefois, le système politique fondé sur l'apartheid et l'entretien d'un dualisme socio-économique constitue un héritage lourd, source de tensions et de menaces qui entravent le processus de développement. Certains organismes internationaux, tels le Fonds Monétaire International ou la Banque des règlements internationaux, classent l'Afrique du Sud au sein du groupe des Nouveaux Pays Industrialisés; d'autres, telles la Banque Mondiale ou l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la font figurer dans le groupe des pays intermédiaires, en voie de développement.

1.1. Une économie en récession

La **récession économique**, commencée durant le dernier trimestre de 1989, se manifeste encore en 1991; l'année passée, le produit national brut a diminué de 0.9% en termes réels et la demande intérieure a reculé de 2%. Pour 1991, la baisse du PNB est estimée à 0.5%. Cette récession est due d'une part au ralentissement de l'activité économique intérieure en raison d'une politique monétaire et fiscale restrictive, et d'autre part, au fléchissement de la demande sur les marchés mondiaux pour les produits sud-africains. Le déclin se manifeste non seulement dans le secteur agricole, dont la production a chuté de 10% notamment en raison de la sécheresse, dans le secteur minier touché par le recul de la demande mondiale et la baisse du prix de l'or, mais aussi dans les domaines de la construction et des transports.

Le **taux de chômage** se situe entre 30% et 40% (inclus les homelands) et le **taux d'inflation** atteint en 1991 15%. Le 30 septembre 1991, le gouvernement sud-africain a introduit une **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA) de 10% sur tous les produits et services en remplacement de la taxe générale sur les transactions (GST) de 13%. Le taux de la TVA initialement fixé à



12% a été réduit à 10% afin de tempérer l'augmentation de l'inflation. L'incertitude demeure toutefois quant aux conséquences inflationnistes à court terme de ce nouveau système et gèle tout investissement important envisagé par le secteur privé sud-africain.

En 1990, la **balance des paiements** a enregistré un surplus de 0.6 mia \$ par rapport à l'année précédente, atteignant 2.2 mia \$, principalement grâce à une amélioration de la balance commerciale.

L'économie sud-africaine est confrontée à plusieurs impératifs notamment la nécessité de **moderniser l'appareil de production**, de **reconstituer les stocks** et d'**augmenter la capacité de production** pour satisfaire les nouveaux débouchés intérieurs et extérieurs, principalement africains. Par ailleurs, **les besoins de la population noire** en matière de logements, d'éducation, de soins médicaux sont énormes. La relance de l'économie sud-africaine dépend de la reprise de l'économie mondiale et des changements dans les affaires politiques intérieures. Chris Stals, gouverneur de la Banque centrale sud-africaine, estime cependant que le retour à la croissance économique de l'Afrique du Sud est pour bientôt et il pronostique même une croissance de 1% à 2% pour l'année prochaine. En effet, la progression de 2% pour le troisième mois consécutif de l'indice général de la Banque, -constitué de 22 indicateurs dont la production de l'or et des minerais, le prix de l'or, le nombre de contrats immobiliers signés, la masse monétaire etc...-, pourrait être le premier signe du début du redressement de l'économie après deux années de récession.

1.2. Le secteur minier, pierre angulaire de l'économie sud-africaine

L'Afrique du Sud est particulièrement **riche en ressources minérales**. Aujourd'hui quelques 1098 mines et carrières disséminées sur le territoire permettent d'extraire 60 types différents de minerais exportés dans 85 pays. Cette industrie, tournée vers l'exportation, voit sa vitalité et son dynamisme largement dépendre d'une part de sa capacité à commercialiser sa production, et d'autre part, du niveau des cours de ces produits sur les marchés mondiaux.

En dépit d'un **déclin sensible** ces deux dernières années, nul ne conteste l'**impact du secteur minier sur l'économie sud-africaine** et l'extrême dépendance de cette dernière à l'égard de l'or en particulier. Le secteur des mines et carrières contribue à plus de 70% des recettes d'exportation et emploie environ 745.000 travailleurs.

L'**or** représente le principal minerais d'exportation (environ 65% du total). Mais le secteur aurifère traverse aujourd'hui la plus **grave crise** de son existence: la production de l'or est passée de 671 tonnes en 1985 à 605 tonnes l'année dernière, de nombreuses mines ont été fermées, 40.000 mineurs ont été licenciés en 1990, 40% de l'or extrait l'est à perte, le rendement est tombé de 17 g/t à 5 g/t, le prix de l'once en terme réel a chuté de 40% en trois ans, la productivité est de moitié de celle des mines australiennes, les coûts de production ont fortement augmenté, l'Afrique du Sud alors producteur le moins cher en 1985 est devenue le plus onéreux en 1990, et enfin, le prix de l'or, qui a perdu son statut de valeur refuge, reste dans la fourchette des 360 \$ à 400 \$ l'once. Néanmoins, quelques

espoirs proviennent de la redynamisation de la fabrication de la pièce d'or, Krügerrand, à la suite de la levée de l'embargo pesant sur l'importation de celle-ci.

Le **charbon** sud-africain, 2 \$ à 3 \$ moins cher que celui des autres producteurs, représente le deuxième poste d'exportation derrière l'or. Cependant, les contraintes (inflation, coûts de production) qui pèsent sur l'or semblent aussi s'appliquer au charbon et celui-ci ne peut donc assurer seul la prospérité future de l'Afrique du Sud.

Le prix du **platine** a aussi connu un fléchissement sensible; de 532 \$ l'once en février 1990, il est tombé à 400 \$ l'once en mai 1991. L'ensemble des métaux du groupe PGM (platinum group metals), soit platinum, esmium, paladium, rhodium, ruthenium, iridium, dont l'Afrique du Sud est le seul producteur en métal-base avec la mine Stillwater aux Etats-Unis, devrait bénéficier de la généralisation de l'utilisation des pots d'échappement catalytiques.

La société De Beers, qui domine le marché mondial des **diamants**, a annoncé une baisse de ses profits dans ce secteur de 16% pour le premier semestre de 1991 par rapport au premier semestre 1990, les recettes ayant passé de 490 \$ l'once à 412 \$ l'once durant cette période. La guerre du Golfe notamment a affecté négativement le marché des diamants.

1.3. Le commerce extérieur

Fortement tributaire d'un important excédent de la balance commerciale en raison de sa dette extérieure, l'Afrique du Sud tente de limiter à un niveau modeste l'importation de biens non vitaux ou produits localement. Dans ce but, l'administration sud-africaine a introduit en 1988 des **surtaxes à l'importation sur plus d'un quart de tous les biens importés** (jusqu'à 40%), surtaxes qui s'additionnent encore aux tarifs douaniers déjà élevés. Cette problématique se négocie actuellement dans le cadre de l'Uruguay Round du GATT.

Selon les statistiques sud-africaines, la balance commerciale a enregistré un surplus de 16.355 millions de rands en 1990, soit 16,9% de plus qu'en 1989.

	Exportations (mio rands)	Importations (mio rands)	Balance (mio rands)
1989	58.313	44.320	+ 13.993
1990	60.455	44.100	+ 16.355

1 rand = env. 0.60 frs. (novembre 1991)

Structure du commerce extérieur par grandes catégories de produits (1987-1989, en %)

Exportations		Importations	
Or	45,0	Machines, équipement industriels	27,0
Minerais	25,5	Produits pétroliers	14,0
Produits agro-alimentaires	8,0	Matériel de transport	13,5
Produits chimiques	7,5	Produits chimiques	7,0
Divers manufacturés	14,0	Produits agro-alimentaires	2,5
		Divers manufacturés	36,0
Total	100,0	Total	100

Les **principaux partenaires commerciaux** de l'Afrique du Sud demeurent inchangés, par ordre d'importance, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Japon et l'Italie sont les principaux fournisseurs tandis que l'Italie, le Royaume-Uni, le Japon, la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis représentent les principaux acheteurs de biens et services sud-africains. Bien qu'aucune donnée statistique ne soit disponible concernant les relations économiques bilatérales entre les pays de l'Europe de l'Est et l'Afrique du Sud, on peut relever qu'en 1990 et la première partie de 1991, l'Afrique du Sud a intensifié ses démarches (visites, ouverture d'offices du commerce, discussions) avec ces pays.

1.4. La dette extérieure

Le pays a besoin chaque année d'environ 2 milliards de rands pour le remboursement de sa dette. Au début de l'année 1989, celle-ci s'élevait à 21,2 mia US \$. Le troisième accord de rééchelonnement de la dette sud-africaine avec les principaux créiteurs du pays, après ceux de 1986 et 1987, prévoit le remboursement en huit traites de 20.5% (approximativement 1.5 mia \$) de la partie de la dette qui fait l'objet du nouvel accord (approximativement 8 mia \$) entre le 1er juillet 1990 et le 31 décembre 1993. En plus, les débiteurs sud-africains doivent rembourser, durant cette période, le reste de la dette évaluée à 12 mia de rands non comprise dans le moratoire.

1.5. Aperçu de la politique économique de l'Inkatha Freedom Party

Alors que l'ANC hésite encore dans la définition d'une politique économique cohérente (déclarations contradictoires sur les nationalisations et la garantie du remboursement des emprunts contractés par le gouvernement actuel), la politique économique du parti de Mangosuthu Buthelezi est assez claire et simplement exprimée. En gros, il se prononce **pour une économie libre de marché, s'oppose aux nationalisations, garantit la propriété privée et la protection des investissements étrangers**. Avec les changements survenus en Europe de l'Est et en Union soviétique, l'URSS va se retirer des conflits régionaux en Afrique australe

et Buthelezzi voit l'Afrique du Sud comme une porte du monde occidental sur l'Afrique. Les besoins sont immenses et il faut agir vite en vue d'assurer la croissance économique du pays. L'IFP préconise une attitude pragmatique non idéologique: l'Afrique du Sud a besoin d'investissements étrangers et d'avoir accès au know how occidental ainsi qu'aux nouvelles technologies.

Contrairement à l'ANC, ce parti s'est toujours **opposé aux sanctions économiques** considérant qu'elles ont gravement entravé le développement du pays et ont, en fin de compte, durement affecté la population noire.

2. Les sanctions économiques

En relation avec les réformes politiques adoptées par le gouvernement sud-africain, la politique des sanctions internationales a connu ces derniers mois une évolution sensible.

Donnant suite à la décision du Conseil européen de décembre 1990, le **Conseil des Communautés européennes** a abrogé février de cette année l'interdiction d'investissements directs en Afrique du Sud. En avril 1991, le Conseil "Affaires générales", constatant que les conditions fixées par le Conseil européen pour la révocation des mesures restrictives communautaires prises en 1986 étaient remplies, s'est déclaré favorable à la levée de l'interdiction d'importer des pièces d'or et certains produits de fer et d'acier. Le Conseil des Communautés sera prochainement appelé à se prononcer à ce sujet. L'acte d'abrogation est pour le moment bloqué par la réserve parlementaire du Danemark. Subsistent encore l'interdiction du commerce d'armes et de matériel paramilitaire, le rejet de la coopération militaire, la suppression des exportations de pétrole et de matériel sensible destiné à l'armée et à la police sud-africaines.

Le 10 juillet 1991, le gouvernement des **Etats-Unis** a décidé la levée de certaines sanctions appliquées à l'égard de l'Afrique du Sud en vertu de la loi générale anti-apartheid de 1986 (Comprehensive Anti-Apartheid Act). Subsistent néanmoins des dispositions contenues dans d'autres textes législatifs comme l'amendement Gramm à la loi sur les accords de Bretton Woods, qui interdit aux Etats-Unis d'approuver tout tirage au sein du FMI en faveur d'un pays qui applique l'apartheid. De même restent en application l'interdiction de toute coopération dans le domaine militaire, y compris le nucléaire, et l'embargo des Nations-Unies sur l'exportation d'armes. A cela s'ajoutent les interdictions de nature diverses prises par une centaine d'Etats et de municipalités, dont l'Etat de Californie et la ville de New-York.

Le 18 octobre 1991 lors du sommet du **Commonwealth**, les ministres des affaires étrangères ont convenu de lever progressivement les sanctions contre l'Afrique du Sud. La première étape se traduira par la suppression immédiate de l'interdiction des contacts individuels et permettra la reprise des échanges culturels, académiques et touristiques, ainsi que des liaisons aériennes avec l'Afrique du Sud. En revanche, la levée des sanctions commerciales et financières sera bloquée jusqu'à ce que des discussions constitutionnelles s'engagent entre les différentes parties en présence.

Le 21 juin 1991, le gouvernement du **Japon** a décidé de lever certaines de ses sanctions contre l'Afrique du Sud. Sont visées les mesures consulaires restrictives pour le tourisme et le boycott des lignes aériennes sud-africaines. Le 22 octobre dernier, toutes les sanctions économiques, incluant l'embargo sur les importations d'or, de Krügererrands et d'acier ainsi que l'interdiction de procéder à de nouveaux investissements, ont été abrogées. Les relations aériennes vont également être rétablies. Tokyo qui n'entretenait que des relations consulaires avec Pretoria envisage dans un proche avenir un échange d'ambassadeurs.

Lors du dernier sommet de l'**Organisation de l'Unité Africaine** le 5 juin de cette année, le chef d'Etat kenyan s'était prononcé en faveur d'une attitude pragmatique à l'égard de Pretoria. Cette ouverture a également rencontré le soutien du Zaïre et de Madagascar, mais elle n'a pas fait l'unanimité. La majorité des cinquante et un Etats membres a opté pour le maintien des sanctions commerciales à l'égard de l'Afrique du Sud, tout en envisageant une révision éventuelle de cette décision, suivant en cela la position très ferme du Président du Zimbabwe, Dr Robert Mugabe. Mais, derrière les mots se cache une autre réalité; seuls la Guinée équatoriale et Djibouti n'ont pas de liens commerciaux avec l'Afrique du Sud. Et sans craindre le paradoxe, le Ministre du Commerce et de l'Industrie du Zimbabwe a récemment demandé à Pretoria la renégociation dans des termes plus favorables de l'accord commercial qui lie les deux pays depuis 1983. Autre évolution dans le sens d'une plus grande ouverture: les appareils de la South African Airways (SAA) ont reçu l'autorisation de survoler l'Afrique occidentale pour la première fois depuis l'embargo de 1963. Au lieu de contourner les côtes africaines, les avions de la SAA à destination et en provenance de l'Europe peuvent survoler le Maroc, la Mauritanie, la Côte-d'Ivoire et le Mali, gagnant ainsi plus d'une heure. D'ici quelques mois, il leur sera possible de survoler l'Egypte et le Soudan, gagnant encore une heure.

2.1. La politique suisse à l'égard des sanctions

Dans sa déclaration du 22 septembre 1986, le Conseil fédéral s'est opposé à l'application de sanctions économiques pour des raisons tenant à la fois à sa **politique d'universalité de ses relations extérieures** ainsi qu'à celle de **disponibilité** et de **bons offices**. Le Conseil fédéral veut toutefois éviter que le territoire suisse ne soit utilisé pour contourner les sanctions convergentes édictées par nos principaux partenaires économiques à l'égard de l'Afrique du Sud.

Pour cette raison, le Conseil fédéral a constitué un groupe interdépartemental de surveillance chargé d'examiner périodiquement les relations économiques de la Suisse avec l'Afrique du Sud. Il s'agit notamment des mesures convergentes prises par la Communauté européenne et les Etats-Unis (interdiction d'importer certains produits en fer et en acier et des Krügererrands, de conclure de nouvelles affaires dans le domaine nucléaire, de procéder à de nouveaux investissements directs, d'exporter du pétrole et des ordinateurs à l'armée et à la police. Jusqu'à ce jour, il n'existe aucun indice prouvant que le territoire suisse ait été utilisé à des fins de contournement dans ces domaines.

Au vu de l'évolution politique en Afrique du Sud, le Conseil fédéral a décidé le 10 juillet 1991 de lever le **plafond** sur l'exportation des capitaux en Afrique du Sud; établi en 1974, il concernait les prêts et crédits financiers supérieurs à 10 mio frs et dont l'échéance

dépassait 12 mois. La limite d'abord fixée à 250 mio frs, a été relevée à 300 mio frs en 1980. Depuis 1985, ce plafond n'avait jamais plus été atteint.

3. Relations économiques bilatérales

3.1. Commerce

L'Afrique du Sud représente pour la Suisse un partenaire commercial de grandeur moyenne. Les **exportations suisses** vers l'Afrique du Sud se sont élevées en 1990 à 525 mio frs (0.6% de nos exportations totales). Il s'agit principalement de **machines** (43%), de **produits pharmaceutiques/chimiques** (31%) et d' **instruments/appareils** (7 %). Durant les neuf premiers mois de 1991, les exportations suisses vers l'Afrique du Sud se sont élevées à 374 mio frs, soit une diminution de 6% par rapport à la période correspondante l'année passée. Ce résultat marque le renversement de la tendance à la hausse depuis 1988 de nos exportations. L'Afrique du Sud représente ainsi notre 28e marché, après le Brésil mais avant la Norvège.

Les **importations suisses** de l'Afrique du Sud se sont élevées en 1990 à 594 mio frs (0.6% de nos importations totales). Il s'agit essentiellement de **diamants bruts** (40%), de platine (22%), de **produits agricoles** (14%), de **charbon** (7%) et de **métaux** (6%). Les importations ont fortement diminué en 1990 (-50%), contrairement à la tendance observée depuis 1987, ce qui s'explique par le fait que depuis février 1990, les importations de diamants namubiens sont nouvellement comptabilisés séparément de ceux en provenance de l'Afrique du Sud. Durant les neuf premiers mois de 1991, les importations suisses en provenance de l'Afrique du Sud ont continué de reculer (-26%) par rapport à la période correspondante en 1990, pour se situer à 360 mio frs. L'Afrique du Sud représente ainsi notre 16e fournisseur, après la Finlande mais avant l'Irlande.

Les importations réelles de l'Afrique du Sud ne sont cependant pas reflétées exactement dans nos statistiques officielles pour les raisons suivantes:

-l'importation de **lingots** et de **monnaies en or** n'y est pas mentionnée par pays pour des raisons de confidentialité. Les importations directes de ces produits ont fortement diminué ces dernières années. Il n'existe cependant pas de statistiques pour l'or sud-africain importé dans nos zones franches. En outre, la quantité de lingots et monnaies en or sud-africains importés en Suisse via d'autres pays (Grande-Bretagne) n'est pas connue.

-les **diamants bruts** sud-africains sont importés directement en Suisse depuis avril 1987. La quantité de diamants sud-africains encore importés en Suisse via d'autres pays (Grande-Bretagne, Bermudes) n'est pas connue.

Notre **balance commerciale** avec l'Afrique du Sud en 1990 est à nouveau déficitaire (-69 mio frs), ce qui confirme la tendance qu'elle connaît depuis 1988. En comparaison internationale,

la Suisse représentait en 1989 le 8e pays fournisseur de l'Afrique du Sud en exportant dix fois moins que son principal fournisseur (RFA). Elle était aussi le 8e client de l'Afrique du Sud (sans l'or) en important quatre fois moins que son premier client (Italie).

3.2. Investissements directs

En Suisse, la statistique de la BNS concernant les **investissements directs suisses** est **strictement confidentielle**. Une dissertation de l'Université de Saint-Gall, publiée en 1988, arrive à la conclusion que les investissements directs suisses représentent environ 5% des investissements directs étrangers en Afrique du Sud, ce qui place la Suisse au cinquième rang des investisseurs étrangers, après la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et la France. Les filiales suisses offraient en 1986, toujours selon cette source, environ 17.000 places de travail, ce qui représente 0.16% de la population active sud-africaine et 4.3% des employés sud-africains travaillant pour des entreprises étrangères. Les investissements directs suisses se concentrent surtout dans l'industrie des matériaux de construction, des machines, ainsi que dans les industries chimiques et alimentaires.

Par ailleurs, le montant des **investissements directs sud-africains en Suisse** n'est pas connu. Il est cependant intéressant de noter qu'en mars 1990, le groupe diamantaire sud-africain De Beers a décidé de se diviser juridiquement en deux parties afin de regrouper l'ensemble de ses activités internationales, notamment la commercialisation des diamants, sous l'égide d'une société établie à Lucerne, la De Beers Centenary SA. Il y a deux ans, le groupe Rembrandt de la famille Ruppert, actif dans les mines, les services financiers et les produits de luxe, procédait de la même manière en établissant son siège, la Compagnie Financière Richemont SA, à Zoug.

Bilaterale Wirtschaftsbeziehungen Schweiz-Südafrika

Handel	CH-Ausfuhr (in Mio Fr.)	Zu/Ab- nahme %	1)		Saldo (in Mio Fr.)
			CH-Einfuhr (in Mio Fr.)	Zu/Ab- nahme %	
1981	670	+ 34	153	- 28	+ 517
1982	530	- 21	154	+ 1	+ 376
1983	489	- 8	194	+ 25	+ 295
1984	550	+ 12	204	+ 6	+ 346
1985	483	- 12	171	- 16	+ 312
1986	431	- 11	154	- 10	+ 277
1987	405	- 6	395	+ 156	+ 10
1988	471	+ 16	800	+ 103	- 329
1989	517	+ 10	1178	+ 47	- 661
1990	525	+ 2	594	- 50	- 69
1991 (I-IX)	374	- 6	360	- 26	- 14

Wichtige Güter in Mio Fr. (1990)

Ausfuhr		Einfuhr	
Maschinen	223	Diamanten, Platin	366
Chemie- u. Pharmaprodukte	154	Landwirtschaftliche Produkte	82
Instrumente u. Apparate	37	Metalle und Metallwaren	37
Metalle u. Metallwaren	18	Mineral. Rohstoffe (Kohle)	5
Kunststoffe	15	Textilien, Bekleidung	2
Uhren	11		



Bundesamt für Aussenwirtschaft
Office fédéral des affaires économiques extérieures
Ufficio federale dell'economia esterna
Uffizi federal da l'economia esteriura

Ref.	CER	JP							a/s
Datum	14.11.91	18.11.91							
Visa	4	4							4
EDA		14.11.91		10					
Ref. p. B. 15.50.4. A/18.									

3003 Bern
 Bundeshaus Ost 13 novembre 1991

☎ 031 / 61
 Fax 031 / 61 2330 24 33

Ihr Zeichen
 Votre signe
 Vostra sigla
 Voss segn

Unser Zeichen
 Notre signe
 Nostra sigla
 Noss segn

S. Afr. 821 - wie

DFAE
 Division politique II
 Palais fédéral Est

3003 Berne

Afrique du Sud: visite à Berne de Dr Mangosuthu Gatsha Buthelezi

Veillez trouver ci-joint la contribution requise sur la situation économique de l'Afrique du Sud et les relations économiques bilatérales.

Avec nos salutations les meilleures

Service Amérique du Nord, Afrique du
 Sud

Laurence Wiedmer

Copie à: gir, zub, wie